



## CONSEIL COMMUNAL DU 29 JANVIER 2019.

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 29 janvier 2019 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines  
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers  
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20H15.

### **1. Prestation de serment du Président du CPAS en qualité de membre du Collège communal.**

Monsieur le Bourgmestre invite Monsieur Paterka à prêter le serment d'usage.

Monsieur Paterka prononce le serment « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

### **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour tel qu'il leur a été transmis.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

Madame Croughe annonce qu'elle posera une question au Collège en fin de séance.

### 3. Communications.

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers

- De l'approbation par Madame la Ministre des Pouvoirs locaux a approuvé la taxe additionnelle à l'impôt de personnes physiques, ainsi que le taux des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2019 ;
- Madame la Ministre a également approuvé le compte communal pour l'exercice 2017, et a réformé la modification budgétaire pour l'exercice 2018 comme suit :
  - o Service ordinaire : le résultat global passe de 816.224 à 841.117 € ;
  - o Au service extraordinaire, le résultat global passe de 39.769 à 306.527 €.
- Monsieur le Gouverneur a approuvé provisoirement la dotation à la Zone de police. Le budget de la Zone de police n'étant pas voté au moment du vote du budget communal, cette dotation devra être revue en modification budgétaire.
- Les chiffres de la population scolaire au 15 janvier 2019 sont les suivants :

Maternelle Fexhe : 46 élèves  
Maternelle Voroux : 33 élèves  
Primaire Fexhe : 99 élèves  
Primaire Voroux : 52 élèves  
Total : 230 élèves

S'agissant de communications, ce point n'appelle pas de vote.

### 4. Déclarations d'apparement

Monsieur le Bourgmestre demande aux Conseillers d'exprimer, s'ils le souhaitent, leur apparement à un parti.

Les déclarations sont les suivantes :

<b>Henri CHRISTOPHE</b>	<b>MR</b>
<b>Sandrine MALCHAIR</b>	<b>MR</b>
<b>Carole NACHTERGAELE</b>	<b>MR</b>
<b>Anny DEVILLERS</b>	<b>MR</b>
<b>Marie-Rose THIRIONET</b>	<b>néant</b>
<b>Brigitte ROBERT</b>	<b>MR</b>
<b>Marc PATERKA</b>	<b>MR</b>

<b>Raphaël LEBLANC</b>	<b>PS</b>
<b>Xavier JARBINET</b>	<b>MR</b>
<b>Déborah CROUGHS</b>	<b>néant</b>
<b>Valérie DUPAS</b>	<b>CDH</b>
<b>Muriel CLAVIR</b>	<b>MR</b>
<b>Philippe DE RIVE</b>	<b>MR</b>

Ces déclarations seront transmises aux intercommunales et associations concernées.

## **5. Déclaration de politique générale**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de la déclaration suivante :

Les objectifs suivants seront poursuivis pendant les années 2019 à 2024,

### **Gestion financière :**

- Poursuivre une gestion efficace des finances, en sollicitant prioritairement un maximum de subsides ;
- Collaborer avec les Communes voisines pour augmenter les synergies et le partage des charges ;
- Entretien régulièrement et moderniser les infrastructures, voiries et bâtiments ;
- Réaliser les investissements nécessaires de façon raisonnée ; concrètement, les investissements suivants sont prévus :
  - o Poursuite de l'assainissement de la sucrerie – estimation de 750.000 € avec une subvention de 665.000 € ;
  - o Aménagement d'un complexe sportif à Voroux – estimation 1.000.000 € avec un subside de 750.000 € ou en partenariat public-privé ;
  - o PIC : réfection de plusieurs voiries – estimation de 400.000 € avec un subside de 195.000 €
  - o Aménagement d'une plaine de jeux – estimation 20.000 € avec un subside de 15.000 €.
- Participer aux centrales de marchés des autres pouvoirs publics, permettant de diminuer les coûts de fonctionnement ;
- Maintenir la fiscalité au niveau strictement nécessaire.

### **Gestion du patrimoine :**

- Achever l'assainissement du site de la sucrerie et étudier son aménagement ;
- Achever les travaux de la Gare de Fexhe et collaborer avec le CPAS pour la gestion des logements.
- Aménager les cimetières.

**Sécurité :**

- Améliorer la sécurité, par la rénovation des voiries, l'installation de dispositifs de sécurité, la modernisation de l'éclairage public ;
- Renforcer la présence policière.
- Participer aux réunions et groupes de travail en matière de sécurité routière

**Communication :**

- Rencontrer les citoyens et rester à l'écoute des idées et besoins de la population, tous âges confondus ; en particulier, développer des échanges intergénérationnels et étudier les préoccupations des jeunes ;
- Renforcer les supports de communication : bulletin communal, page facebook, informations ponctuelles.

**Qualité de vie :**

- Créer un comité des fêtes ;
- Encourager et soutenir les actions citoyennes en faveur de la protection de l'environnement, la convivialité, ainsi que les compétences des citoyens ;
- Lutter contre les dépôts clandestins ;
- Privilégier les actions en faveur du développement durable et des circuits courts ;
- Conserver le caractère rural de la Commune ;
- Collaborer avec des associations actives dans le domaine du bien-être de la population ;
- Soutenir les initiatives locales sportives, culturelles et associatives.
- Créer des espaces de rencontre et de détente intergénérationnels.
- Encourager les activités récréatives communes et le bénévolat.

**Environnement :**

- Favoriser la mobilité douce en collaboration avec les associations actives dans ce domaine ;
- Mettre en valeur les espaces naturels protégés ;
- Poursuivre les plantations et aménagements d'espaces verts ;
- Favoriser la biodiversité ;
- Collaborer avec les associations actives en matière d'environnement.

**Enseignement :**

- Maintenir un enseignement de qualité ;
- Élargir les activités extra-scolaires via les clubs sportifs, les associations socio-culturelles et environnementales ;
- Entretien et améliorer les infrastructures scolaires.

**Travaux et voiries :**

- Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec le SPW
- Participer aux réunions de travail relatives à l'aéroport de Bierset

**Ces objectifs pourront être atteints par**

- l'action des services communaux, avec si possible le recrutement d'un agent technique et administratif ;
- la supra-communalité, par des partenariats avec d'autres Communes et les Provinces ;
- l'utilisation des ressources provenant d'autres services publics
- si nécessaire, des partenariats avec le secteur privé.

Monsieur Leblanc signale que son groupe fera tout pour que ce soit constructif et pour élaborer des objectifs pour les Fexhois. Mais il estime que tout le programme ne pourra pas être réalisé. Il regrette également qu'il n'y ait pas de crèche dans ce programme.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il a été découragé de prévoir une crèche parce que Monsieur Leblanc a dit que c'était cher. Il en est de même pour une maison de repos.

Monsieur Leblanc lui répond qu'on parle d'un complexe sportif pourtant.

Monsieur le Bourgmestre estime qu'il est temps de remettre le sport sur ses rails à Fexhe, parce que les clubs sportifs ne sont pas dans un bon état. Le basket est à Remicourt, le football accueille seulement deux clubs extérieurs. Il faut encourager les jeunes pour leur permettre de s'exprimer par le sport, qui est une arme contre les incivilités. Le tennis reprend de l'essor, il faut en profiter pour relancer le club. Il faut sauver les meubles en ce qui concerne le sport.

Madame Dupas est d'avis que c'est pareil pour la culture : l'Académie de musique de Waremme est partie.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'heureusement, il y a encore le théâtre wallon. Si on peut recréer une ambiance, il faut le faire et encourager les activités.

Madame Croughs ajoute que les Fexhois sont demandeurs.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'une opportunité se présente de récupérer des membres du tennis de Verlaine. Il faut en profiter pour donner l'élan. Le projet existe, mais il prendra un certain temps. Monsieur Paterka s'occupera de réunir les services concernés par les subsides.

Madame Clavir signale qu'à partir de mars, le tennis sera ouvert deux jours par semaine et qu'on pourra aller s'y restaurer.

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'il y a 20 ans, le club de tennis avait une renommée nationale. Le but est de recréer une ambiance et c'est une belle motivation pour avoir des comités qui renaissent. Ils pourraient utiliser les locaux sportifs pour se réunir. Il faut essayer.

**Par 10 voix pour et 3 voix contre, le Conseil adopte la déclaration de politique générale.**

## **6. Réfection de la toiture et de la cour de récréation de l'école de Voroux**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevine de l'Enseignement pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que le dossier de la Commune a été retenu dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux par le Conseil de l'enseignement, ce qui lui permet de solliciter des subventions pour ces travaux. Il s'agit donc de transmettre le dossier de marché de ces travaux pour compléter la demande. Les travaux concernent le remplacement de la toiture des modules, et la réfection complète du revêtement de la cour de récréation. Le cahier des charges prévoit une procédure négociée sans publication préalable, deux lots distincts, et le montant des travaux est estimé à 73.800 € TVAC, avec un subside d'environ 70 %.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché pour ces travaux.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.**

## **7. Avant-projet du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevine de l'Environnement pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair précise que les liaisons écologiques sont des zones à préserver, qui peuvent être de 5 types :

- Massifs forestiers feuillus ;
- Pelouses calcaires et milieux associés ;
- Crêtes ardennaises ;
- Hautes vallées ardennaises ;
- Plaines alluviales.

Chacun aura compris que notre Commune n'est concernée par aucune de ces zones, et le Collège communal propose d'émettre l'avis suivant :

« Peu concernée par la liaison écologique la plus proche géographiquement, la Commune de Fexhe-Le-Haut-Clocher compte néanmoins un site d'intérêt biologique à préserver, et des caractéristiques peu prises en compte par le projet. A proximité d'une zone qualifiée de plaine alluviale, elle pourrait bénéficier de moyens supplémentaires pour orienter son aménagement en matière de conservation de la nature.

Aucun lien ne figure entre les liaisons écologiques de la région, ce qui laisse place à des questions et des interprétations. Aucune orientation n'est précisée en ce qui concerne la commune, et aucun objectif n'en découle.

En conséquence, le Conseil émet un avis favorable sur le projet, mais regrette de ne pas y trouver d'information qui le concerne. »

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter l'avis qui vient d'être émis.

**A l'unanimité, le Conseil émet l'avis repris ci-dessus.**

#### **8. Représentation au Contrat de Rivière**

Monsieur le Bourgmestre précise qu'une personne doit être désignée pour représenter la Commune au Contrat de Rivière. Il propose la candidature de Madame Malchair.

Il demande si l'opposition présente une candidature.

**A l'unanimité, le Conseil désigne Madame MALCHAIR.**

#### **9. Représentation à RTC Liège.**

Monsieur le Bourgmestre précise qu'une personne doit être désignée pour représenter la Commune à RTC Liège. Il propose la candidature de Madame Devillers.

Il demande si l'opposition présente une candidature.

**A l'unanimité, le Conseil désigne Madame DEVILLERS.**

#### **10. Représentation à l'Agence Locale pour l'Emploi**

Monsieur le Bourgmestre précise que 8 personnes doivent être désignées pour représenter la Commune à l'Agence Locale pour l'Emploi. Il propose les candidatures suivantes :

Madame Sandrine Malchair  
Madame Anny Devillers  
Monsieur Marc Paterka  
Monsieur Xavier Jarbinet  
Monsieur Philippe De Rive  
Madame Muriel Clavir  
Madame Vanessa Bragard

Monsieur Leblanc présente la candidature de Monsieur BOTTARO.

**A l'unanimité, le Conseil désigne Madame Sandrine Malchair, Madame Anny Devillers, Monsieur Marc Paterka, Monsieur Xavier Jarbinet, Monsieur Philippe De Rive, Madame Muriel Clavir, Madame Vanessa Bragard, Monsieur Emmanuel Bottaro.**

## **11. Représentation à la halte-garderie « Au Clair de Lune »**

Monsieur le Bourgmestre précise que deux personnes doivent être désignées pour représenter la Commune à la halte-garderie. Il propose les candidatures suivantes : Madame Malchair et Monsieur Paterka.

Il demande si l'opposition présente une candidature.

**A l'unanimité, le Conseil désigne Madame MALCHAIR et Monsieur PATERKA.**

## **12. Renouvellement de la CCATM**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevine de l'urbanisme pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise qu'il s'agit uniquement aujourd'hui de décider de renouveler la CCATM. La procédure sera ensuite entamée par la publication d'un avis à la population pour solliciter les candidatures. Le renouvellement est d'autant plus utile cette année que le CoDT a modifié les règles de fonctionnement de la CCATM, notamment le nombre de membres et le nombre de réunions, dans le sens de la diminution. La CCATM devra comprendre huit membres effectifs et un président ; elle devra se réunir au moins quatre fois par an pour obtenir la subvention de fonctionnement fixée à 2.500 € par an.

Le Conseil communal doit décider du renouvellement de la CCATM dans les trois mois qui suivent son installation.

Monsieur le Bourgmestre propose de décider de renouveler la CCATM.

**A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler la CCATM.**

## **13. Vote d'un deuxième douzième provisoire.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevine des Finances pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que le budget est en cours d'examen à la tutelle, et que le délai d'examen se termine le 6 février prochain. En conséquence, afin de pouvoir payer les dépenses de la Commune jusqu'au 6 février, le vote d'un deuxième douzième provisoire s'impose.

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil de voter l'octroi d'un deuxième douzième provisoire pour le mois de février 2019.

**A l'unanimité, le Conseil vote un deuxième douzième provisoire pour le mois de février 2019.**



#### **14. Règlement d'ordre intérieur du Conseil.**

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il est de tradition pour un conseil nouvellement installé, de voter un nouveau règlement d'ordre intérieur. Celui qui est proposé aujourd'hui émane du modèle de l'Union des Villes et Communes et est très semblable au précédent, ainsi qu'à ceux des autres Communes. Il ajoute qu'il est très rarement fait appel à ce règlement, les Conseillers le respectent de façon générale.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le règlement d'ordre intérieur du Conseil.

**A l'unanimité, le Conseil adopte son règlement d'ordre intérieur.**

#### **15. Motion de soutien aux Editions de l'Avenir.**

Monsieur le Bourgmestre rappelle que la presse, en particulier les Editions de l'Avenir, est actuellement tributaire des décisions du groupe Nethys de réduire, voire de licencier tout le personnel.

La presse étant un des garants de la démocratie, il propose au Conseil d'adopter la motion suivante :

« Considérant que, dans le cadre d'un plan de redéploiement, une procédure Renault a été enclenchée par la direction des Editions de l'Avenir en vue d'un licenciement collectif plongeant le personnel dans l'inquiétude et l'incertitude ;

Considérant que ces pertes d'emplois pourraient toucher une septantaine de familles ;

Considérant que les Editions de l'Avenir font partie du Pôle Télécom et Média de Nethys, donc du groupe Publifin dont la Province de Liège est l'actionnaire historique aux côtés des communes ;

Considérant que le groupe Publifin a aujourd'hui appliqué une partie des recommandations de la commission d'enquête du Parlement wallon, continue d'œuvrer pour plus de gouvernance et de transparence telles que réclamées et poursuit la définition du périmètre d'activité ;

Considérant qu'il convient de maintenir, voire d'intensifier le dialogue social au sein de l'entreprise ;

Considérant que des négociations sont en cours entre la direction des Editions de l'Avenir et les représentants du personnel ;

Considérant que le Parlement wallon a adopté à l'unanimité le 21 novembre 2018 une motion relative au plan de restructuration des Editions de l'Avenir ;

Considérant que la délicate situation économique du secteur de la presse écrite en Wallonie et à Bruxelles, confronté à la révolution numérique, peut mettre en péril le pluralisme des opinions proposées aux citoyens et par là l'un des piliers de notre démocratie ;

**SOUTIENT** les travailleurs des Editions de l'Avenir qui luttent avec dignité, depuis le 23 octobre, pour conserver leur emploi et garantir un quotidien de qualité ;

**DEMANDE** de veiller à préserver l'emploi sans mettre en péril la viabilité du quotidien ;

SOUHAITE vivement que, dans un climat serein et de confiance mutuelle, les négociations entre la direction des Editions de l'Avenir et les représentants des travailleurs se poursuivent et aboutissent rapidement à une solution garantissant à la fois l'emploi, la pérennité de l'outil et le redéploiement de l'entreprise pour réussir la transition numérique ;

RAPPELLE que le groupe Publifin doit dans les prochaines semaines redéfinir son périmètre d'action et dans ce cadre souhaite que les centres décisionnels pour la stratégie et la gestion des différentes entités composant le groupe Publifin soient maintenus sur le territoire de la Province de Liège ;

RECOMMANDE d'examiner en conséquence les possibilités permettant aux Editions de l'Avenir de poursuivre leur mission d'information que ce soit par une reprise de celles-ci par un opérateur de presse, par un portage régional temporaire ou toute autre alternative, dans une perspective qui garantisse une présentation de la diversité indispensable en démocratie des titres de presse et de la liberté de leurs équipes rédactionnelles ;

REAFFIRME son attachement inconditionnel au principe de la liberté de presse et au pluralisme des quotidiens francophones en Wallonie et à Bruxelles ;

DECIDE de communiquer la présente motion à tous les parlementaires, élus sur le territoire de la Province de Liège, aux Bourgmestres des communes actionnaires du Groupe Publifin, aux administrateurs de Publifin, Nethys et des Editions de l'Avenir, ainsi qu'aux représentants des travailleurs et à la presse. »

**A l'unanimité, le Conseil adopte la motion.**

## **16. Motion de soutien au Conseil provincial.**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de la motion suivante :

« Vu la motion adoptée le 20 décembre 2018 par le Conseil Provincial de Liège ;  
Vu l'avant-projet du Gouvernement wallon de décret concernant le transfert de compétences provinciales ;  
Considérant que le Gouvernement wallon a informé la Province de Liège de son intention de transférer plusieurs compétences provinciales, comme l'environnement, la santé, la promotion touristique et d'autres à l'administration wallonne, fixant comme échéance 2021 ;  
Considérant que le Collège provincial de Liège n'a pas été associé par le Gouvernement wallon à une concertation portant sur la réforme des provinces ou leur suppression ;  
Considérant les décisions du Gouvernement wallon de modifier les missions des provinces et de reprendre dans son giron certaines des compétences provinciales ;  
Considérant les missions actuelles et services publics rendus par la Province de Liège, ainsi que les emplois y afférant ;

Considérant qu'à travers sa déclaration de politique provinciale 2018-2024, le Collège provincial lance un message clair à la région, lui suggérant de solliciter davantage l'institution provinciale pour le développement de son territoire, plutôt que d'affaiblir les services provinciaux qui y contribuent au quotidien ;

Considérant que la Province de Liège constitue la meilleure fondation pour construire la supracommunalité au départ de son territoire et non la seule Wallonie ;  
Considérant que le Conseil provincial et le Collège provincial sont élus démocratiquement et constituent des interlocuteurs légitimes ;

SOUHAITE que le Gouvernement wallon ouvre une concertation avec la Province de Liège et, le cas échéant, avec l'ensemble des provinces wallonnes sur base du principe de subsidiarité avec les différents niveaux de pouvoirs ;

SOUHAITE la constitution d'un groupe de travail incluant les responsables politiques, administratifs provinciaux et wallons afin d'objectiver la plus-value pour les bénéficiaires et les citoyens en général d'un transfert de compétences provinciales : efficience, lisibilité, participation et transparence ;

SOLLICITE de la part de ce groupe de travail l'analyse objective des conséquences humaines et financières qu'engendreraient des éventuels transferts de compétences, de mesurer objectivement les impacts réels sur l'emploi, sur les budgets et vis-à-vis des bénéficiaires, à la fois pour l'institution provinciale et pour les autres niveaux de pouvoirs, en particulier les communes ;

SOLLICITE l'établissement d'un calendrier de transition ;

SOUHAITE que le Collège provincial veille au cours de cette concertation à la défense des intérêts, du statut et de la qualité de vie du personnel et ce, sans perte d'emploi ; au maintien de la qualité, de la proximité, de la spécificité locale et de la continuité du service rendu au citoyen en préservant les moyens financiers nécessaires ; à la préservation des intérêts des villes et communes, dans le cadre des relations de proximité que la Province de Liège entretient avec elles.

La présente motion sera communiquée au Gouvernement wallon, aux présidents des partis démocratiques représentés au Parlement wallon, au Président et aux Chefs de groupe de celui-ci, à tous les ministres liégeois, aux parlementaires et bourgmestres, élus sur le territoire de la Province de Liège, aux Présidents du Conseil et membres des Collèges des autres Provinces wallonnes, ainsi qu'aux directeurs généraux de celles-ci. »

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter cette motion.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la motion de soutien au Conseil provincial.**

## **17. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018**

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018 tel que transmis.**

Madame Croughs rappelle l'obligation d'accès pour les PMR aux bâtiments publics. Des emplacements doivent être réservés aux personnes handicapées. Elle constate que ces emplacements n'existent pas à Fexhe : il n'y en a pas à l'administration, et il y en a une seule à Voroux, à la pharmacie. Elle estime que c'est un manque de considération pour les personnes handicapées.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'on en parlera au Collège et qu'on lui répondra la prochaine fois. Il signale qu'il y a une rampe d'accès à l'administration communale, et une à l'école pour les PMR.

Madame Nachtergaele ajoute qu'on peut accéder sans problème à l'administration.

Monsieur Jarbinet ajoute qu'il y a un emplacement PMR à l'école.

Madame Croughs lui répond qu'il est toujours occupé.

Monsieur le Bourgmestre conclut qu'on en reparlera.

Madame Croughs estime qu'il faut aussi en faire sur la Place à Voroux.

Madame Clavir suggère devant le cabinet de kinésithérapie.

Monsieur le Bourgmestre est en faveur de la réflexion à ce sujet, mais il n'est pas possible d'en faire partout.

Madame Nachtergaele rappelle la réunion sur « bien vieillir » qui aura lieu le 31 janvier à la salle rue de Freloux à 13.30H.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à publique à 21H10.